



Communiqué de presse

Nouveau : La GMF lance le contrat VIE PRO

Une assurance professionnelle pour les agents des services publics

Paris, le 3 novembre 2009 - Assureur des agents des services publics en tant que particuliers, la GMF lance VIE PRO, son nouveau contrat d'assurance créé pour les accompagner et les protéger aussi face aux risques de leur vie professionnelle.

Professeur mis en cause après la chute d'un élève dans la cour de récréation ou à la suite d'un accident lors d'une sortie scolaire, agent de la DDE gravement blessé au cours d'une intervention sur le réseau routier, contrôleur SNCF pris à partie violemment lors d'un contrôle de billet, pompiers caillassés par ceux qu'ils venaient secourir ...

Parce que **ceux qui travaillent au service du public**, qu'ils soient enseignants, agents territoriaux, sapeurs-pompiers, personnels administratifs, agents de la SNCF, d'EDF, de la RATP ou de La Poste, se trouvent aujourd'hui **de plus en plus exposés** dans le cadre de leur mission de service public, **la GMF crée VIE PRO**.

VIE PRO, un contrat pour ne plus être seul face aux risques du métier

- **VIE PRO** a été conçu **pour répondre aux besoins de couverture des agents des services publics**. Il optimise leur protection personnelle sans se substituer à la protection statutaire à laquelle ils ont droit de la part de l'Etat, de leur établissement ou de leur collectivité territoriale,
- Il regroupe **les garanties d'assurance essentielles** pour une protection professionnelle complète face aux risques bien réels encourus dans ces métiers (agressions, altercations, accidents, mises en cause...) et à leurs conséquences sur la vie professionnelle ou personnelle des agents : Information juridique par téléphone, Protection juridique professionnelle, Garantie Secours-Agression, Prestations d'assistance à domicile ou en mission professionnelle, Assistance psychologique, Responsabilité Civile (RC) personnelle, Garantie Accident et Maladie professionnels, Aide à la reconversion professionnelle.
- C'est un **contrat simple, sans franchise**, qui **prend effet immédiatement** (pas de délai de carence), au **tarif très attractif de 25 euros TTC par an**, disponible **dès le 2 novembre** en agence GMF, par téléphone au 0 820 801 861 (0,12 € TTC la minute, depuis un poste fixe) ou sur internet (www.gmf.fr).

"Avec VIE PRO, la GMF complète son offre pour être au plus près des besoins de ses sociétaires, besoins qui évoluent en fonction des réalités sociétales. Il y a ainsi aujourd'hui tout un ressenti du risque et un besoin de couverture de la vie professionnelle que nous avons cherché à approcher au plus près pour les agents des services publics". Patrice Forget, Directeur Général de la GMF.

Le groupe GMF est l'un des tout premiers assureurs de particuliers en France, avec plus de 3,1 millions de clients et sociétaires et un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros.

Assurance des biens et des personnes, assurance vie, placements, assistance, protection juridique, la GMF propose une gamme complète de produits et de services. Elle accompagne les personnes et leur famille au quotidien et assure leur avenir durablement et en toute sécurité.

Créée à l'origine par des fonctionnaires pour des fonctionnaires, la GMF continue à être **l'assureur de référence de tous ceux qui sont au service du public** et les accompagne aussi dans leur vie professionnelle (Assurance Personnelle des Infirmiers, des Elus, des Comptables publics, Pertes de Primes et de Revenus, Associations).

Mutuelle d'assurance, elle s'attache à conjuguer l'esprit de solidarité avec l'efficacité d'une entreprise moderne : contrats fiables et innovants, tarifs justes, rendements élevés, service performant, bonne solidité financière.

Le respect et l'attention qu'elle porte à ses sociétaires s'incarnent dans sa signature de marque : "GMF, Assurément humain".

Voir la vidéo VIE PRO sur www.gmf.fr - Assurances professionnelles
<http://www.gmf.fr/besoins/assurances-professionnelles/assurance-vie-pro.jsp>

Contact Presse : Claude MICHEL : 01 47 54 17 10 – cmichel@gmf.fr



FICHE PRATIQUE DE VIE PRO

Avec VIE PRO, l'assuré soumis aux aléas de son métier d'agent des services publics peut compter sur la GMF pour

- lui fournir très rapidement tout **renseignement juridique** lié à l'exercice de son activité professionnelle via les Informations Juridiques par Téléphone
- prendre en charge **ses frais** (à hauteur de 600 euros) s'il se fait voler ses effets personnels ou ses clés lors d'une agression dans l'exercice de ses fonctions professionnelles
- lui proposer **l'Assistance psychologique** s'il subit un traumatisme du fait d'une agression, s'il est victime ou témoin d'un accident grave (accident de voyageur par exemple) ou s'il fait l'objet d'une procédure pénale (garde à vue, audition longue, etc) dans le cadre de sa mission de service public.
- lui fournir une **Aide à la reconversion professionnelle** s'il est victime d'un accident ou d'une maladie professionnels (suivi personnalisé par une assistante sociale et prise en charge d'un stage de reconversion professionnelle dans la limite de 500 euros).
- lui verser un **capital forfaitaire** (3000 euros en cas de maladie ou d'accident professionnels, 5000 euros en cas de décès, 3000 euros en cas de perte d'emploi pour une inaptitude physique liée à l'accident) qui, même s'il ne règle pas tous les problèmes, l'aidera dans ces moments difficiles.

Avec VIE PRO, l'assuré trouve des solutions adaptées aux difficultés rencontrées

- Voici **une enseignante du primaire**. Un de ses élèves fait une chute lors d'une bousculade dans l'escalier de l'école. Il est gravement blessé. L'enseignante, choquée par l'accident, craint les conséquences pour l'enfant et aussi pour elle-même.
La réponse VIE PRO : La GMF est à ses côtés pour prendre en charge son accompagnement juridique, financier et si besoin lui proposer une assistance psychologique.
- Voici **un chef d'établissement**. Son fils, scolarisé dans le même collège ou lycée, est, de ce fait, régulièrement insulté et chahuté par d'autres élèves. Un harcèlement qu'il est nécessaire de faire cesser.
La réponse VIE PRO : La GMF est à ses côtés pour exercer et prendre en charge un recours pénal pour violences volontaires, diffamation et injures publiques contre les auteurs identifiés de ce harcèlement.
- Voici **un agent des services techniques d'une mairie**. Alors qu'il fait des travaux dans des locaux municipaux, il est victime d'un accident grave nécessitant un arrêt de travail de plus de trois mois.
La réponse VIE PRO : la GMF est à ses côtés et lui verse un capital pour l'aider à faire face aux dépenses annexes liées à l'accident.
- Voici **un rédacteur territorial en charge des marchés publics**. Ayant accepté par erreur la remise d'une offre hors délai, il est placé en garde à vue puis mis en examen pour "délit de favoritisme".
La réponse VIE PRO : la GMF est à ses côtés et le défend dès les 1ères heures de garde à vue et prend en charge financièrement sa procédure pénale.
- Voici **un fonctionnaire de la DDE**. En intervention sur la voie publique, il est victime d'un accident corporel provoquant une inaptitude physique à l'exercice de son métier, entraînant une mise à la retraite d'office.
La réponse VIE PRO : En l'absence de reclassement possible, la GMF est à ses côtés et lui verse un capital pour l'aider à faire face aux diverses dépenses annexes à la suite de sa perte d'emploi ; elle lui fournit un suivi personnalisé par un service d'assistantes sociales pour l'aider dans ses démarches de reconversion professionnelle et participe financièrement à ses frais de stage de reconversion.
- Voici **un contrôleur de la SNCF** : alors qu'il contrôle son billet de train, une altercation a lieu avec l'un des voyageurs qui l'agresse ensuite physiquement. Sa hiérarchie choisit de ne pas donner de suite à l'incident, mais le contrôleur ne veut pas en rester là...
La réponse VIE PRO : la GMF est à ses côtés et prend en charge ses frais de justice pour engager les poursuites contre l'auteur identifié de l'agression.

Contact Presse : Claude MICHEL : 01 47 54 17 10 – cmichel@gmf.fr